

L'an deux mil quinze, le premier juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 18 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil de la commune de POMMEUSE, sous la présidence de Daniel NALIS.

Présents :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux : BELTRAN Francis, LEMOINE Bernard, ROUX Didier, BERTHELOT Emmanuelle

Représentant la commune de Faremoutiers : CAUX Nicolas, POVIE Marie Claude, CAVIC Lysiane, COLIN Didier, GILLOOTS Marc,

Représentant la commune de Guérard : NALIS Daniel, BEAUDET Jean Pierre, MULLER Catherine,

Représentant la commune de Pommeuse : DUCEILLIER Joël, HOMMERY Corinne, DARDANT Jean Pierre, LECERFF Marie-José, VILLOINGT Patrick

Absents excusés :

HABAY Sonia, qui a donné pouvoir à CAVIC Lysiane

GRIBOVALLE Géraldine qui a donné pouvoir à MULLER Catherine

NICAISE Jean Louis, qui a donné pouvoir à BEAUDET Jean Pierre

PICART Joël qui a donné pouvoir à NALIS Daniel

BELAID Magali

Secrétaire de séance : HOMMERY Corinne

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 30 mars 2015. Le compte rendu est approuvé et signé.

M. le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- création d'un poste sous contrat « emploi d'avenir » pour le service technique

Le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

ORDRE du JOUR :

- ✓ Avis sur les exonérations des ordures ménagères 2016
- ✓ Budget principal : décision modificative n°1
- ✓ Adhésion AQU'BRIE : engagement dans la charte du Champigny
- ✓ Informations et questions diverses

1/ Avis sur les exonérations des ordures ménagères 2016

La communauté de communes n'a pas compétence pour décider des exonérations de la TEOM, cette compétence revient au S.M.I.C.T.O.M. de Coulommiers ;

La SCI du Lavoir nous a déposé une demande d'exonération en date du 2/3/15 ;

Le Président propose, comme les années précédentes, au conseil communautaire d'émettre un avis favorable aux demandes d'exonérations suivantes et de les transmettre au S.M.I.C.T.O.M pour l'année 2016 :

- les propriétaires de terrain de camping, ici nommé : le Chêne Gris (partie camping uniquement)
- les maisons de retraite,
- maisons médicalisées, ADAPEI
- l'hôtel d'entreprises de la communauté de communes
- la SCI du LAVOIR

o LECLERC Drive

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions.

Suite à cet avis, un débat s'engage sur les services rendus par le SMICTOM. Il ressort la nécessité d'effectuer un courrier à l'attention du SMICTOM pour les informer des difficultés des administrés notamment en ce qui concerne :

a/ les bacs de déchets verts, les administrés se plaignent de la faible capacité des bacs. Il est rappelé qu'une demande auprès des services du SMICTOM pour changer de bac peut être effectuée,
b/ les administrés se plaignent du nombre de passage pour les bacs jaunes, un par quinzaine, et des ordures ménagères, un par semaine. Il est relevé que pour la restauration scolaire c'est un véritable problème d'hygiène et de transport vers les contenaires à cet effet.

c/ la lourdeur des formalités pour l'obtention de la carte pour la déchetterie et la quantité annuelle limitée des dépôts, sont un véritable frein à la dépose des déchets. Il est constaté que de plus en plus de décharges sauvages sont déposées dans les chemins des communes. Lorsque les administrés vont à la déchetterie, ils sont obligés de présenter leur carte mais également un justificatif de domicile.

Les membres du conseil demandent à M. le Président d'adresser un courrier au Président du SMICTOM pour l'informer de ces états de fait.

2/ Budget principal : décision modificative n°1

Il est proposé d'effectuer une décision modificative, sur le budget principal, pour un montant de 700 € :

DM1	chapitre	article	montant
fonctionnement	11	6226	- 700
	67	673	700

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à 20 pour et 1 (C. Hommery) voix contre cette décision.

3/ Adhésion AQUI'BRIE : engagement dans la charte du Champigny

Le Président informe :

La nappe des calcaires de Champigny est la principale ressource régionale en eau souterraine, qui alimente environ un million de francilien dont la moitié en Seine et Marne. Autrefois de bonne qualité, la nappe est aujourd'hui contaminée par les nitrates et les molécules issues de produits phytosanitaires.

Dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique, chimique et quantitatif des eaux de surface et souterraines, l'association des calcaires de Champigny en Brie dénommée AQUI'Brie propose aux collectivités la signature d'une charte ayant pour objet d'engager la collectivité signataire à :

- a) participer à la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du Champigny,
- b) mettre en œuvre une démarche progressive de réduction des produits phytosanitaires, voire de suppression là où cela est possible, dans l'entretien des espaces publics,
- c) Diminuer les impacts et les coûts induits par l'utilisation des phytosanitaires, (pollution de l'eau, appauvrissement de la biodiversité, répercussion sur la santé des applicateurs et du public),
- d) Informer et sensibiliser les administrés à la démarche mise en œuvre et les inciter à des gestes éco-citoyens.

Pour y parvenir AQUI'Brie propose une démarche d'accompagnement en plusieurs étapes : réunion d'information, état des lieux initial des pratiques, formation des agents, participation à l'animation collective et suivi annuel des pratiques de désherbage sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité cette décision.

4/ Création d'un poste sous contrat « emploi d'avenir » (pour le service technique)

Vu la nécessité de service pour le secteur technique,

A compter du 1/06/2015

Le Président demande,

- création d'un poste d'adjoint technique de 2^{sd} classe dans le dispositif « contrat d'avenir »
- contrat à durée limitée sur 1 an renouvelable 2 fois
- la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,
- la rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 340 – indice majoré 321,
- l'autorisation de procéder à l'engagement des contrats aidés

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve cette décision à 19 voix pour et deux 2 contres (N. Caux et C. Muller).

Suite à cette décision, le débat s'oriente vers la problématique du nombre d'agents à la CCBM et notamment au service technique. N. Caux demande d'étendre les travaux de tonte vers une entreprise extérieure sur l'ensemble du territoire. Prévoir un appel d'offres à ce sujet. Quelques réticentes toutefois de la part d'autres élus, notamment au niveau de la qualité du travail et de la réactivité ; J. Duceillier informe des difficultés de l'exécution au niveau de l'école.

F. Beltran interroge les membres du conseil quant à la position politique concernant la masse salariale.

P. Villoingt rappelle la nécessité de garder des moyens humains sur le territoire.

5/ Informations et questions diverses

- Réponse du CDG relative à la mise en œuvre de la modification du temps de travail du service technique, le Président donne lecture du courrier.

Le Président rappelle les démarches effectuées auprès du CDG 77 pour la modification du temps de travail des services techniques. Le conseil communautaire ayant décidé de ne pas créer de CT, s'est vu par courrier du Préfet et par la réponse du CDG77, refusé toute modification. Cette décision impacte directement le fonctionnement de la CCBM. Le Président propose un tour de table, pour que chacun puisse s'exprimer sur la création ou non d'un CT.

N. Caux dit que la CCBM n'a pas été mise en demeure et propose d'attendre l'étude concernant la fusion.

M. Gilloots et JP Beaudet rappellent l'importance de respecter la loi. JP. Dardant fait un rappel de « l'état d'esprit » de la CCBM et des avancées positives pour l'entreprises, il préconise de rester dans le « droit ».

Seulement pour avis, une délibération sur ce point n'est pas à l'ordre du jour, 9 membres sont pour une régularisation (D. Nalis, M. Gilloots, B. Lemoine, F. Beltran, JP Dardant, P. Villoingt, JP Beaudet + 2 pouvoirs) 1 abstention (C. Hommery) et 11 contres.

- Information sur la vente du SAMI2. Suite à une, nouvelle proposition du groupe Mservices Les membres du conseil demandent au Président de rester ferme sur la proposition de la CCBM.
- Information sur la vente d'une partie du bâtiment Intercal : effectuée le 13/5/15 à M. et Mme ALVES.
- Information réunion PACTE NE 77 du 12/5/15. Les élus présents à cette réunion ont à l'unanimité la même opinion, structure « trop imposante » dans laquelle la CCBM ne trouvera pas sa place.
- Projet terrain synthétique : mise en place d'un groupe de travail composé de N. Caux, X. Blin et E. Berthelot.
- Projet agrandissement ALSH de Pommeuse : le dossier sera suivi par J. Duceillier
- Point sur le RV avec M. LAVENKA, 6^{ème} vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de la politique contractuelle et de l'agriculture, du Conseil départemental.

N. Caux précise que dans l'intérêt des familles le projet prioritaire doit être l'agrandissement des AL, constat est fait de l'évolution en matière de constructions nouvelles et donc de nouveaux arrivants. A Faremoutiers une nouvelle tranche de logement social a amené des familles avec 3 enfants. Une ouverture de classe est prévue pour la rentrée, ainsi que sur la commune de Guérard

Suite à l'incendie de l'école de Pommeuse, il est souligné la solidarité entre les communes de la CCBM. 2 classes sont hébergées dans l'AL de Pommeuse, Faremoutiers accueil également 2 classes. J. Duceillier informe de l'avancée des démarches pour la reconstruction. Il reste évident que les travaux ne seront pas réalisés avant la rentrée scolaire prochaine.

D. Nalis fait un point sur les réunions concernant l'étude de fusion avec les communautés de communes du Pays Créçois et le Pays de Coulommiers. Les élus de Pommeuse relèvent que le seuil de population à 20000 hab. n'est pas entériné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Président,
NALIS Daniel

BELTRAN Francis

LEMOINE Bernard

BERTHELOT Emmanuelle

ROUX Didier

CAUX Nicolas

POVIE Marie Claude

CAVIC Lysiane

COLIN Didier

GILLOOTS Marc

p/HABAY Sonia
CAVIC Lysiane

p/GRIBOVALLE Géraldine
MULLER Catherine

BEAUDET Jean Pierre

p/NICAISE Jean Louis
BEAUDET Jean Pierre

MULLER Catherine

p/PICART Joël
NALIS Daniel

DUCEILLIER Joël

HOMMERY Corinne

DARDANT Jean Pierre

VILLOINGT Patrick

LECERFF Marie-José